



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
DIMANCHE 14 JUILLET 2019
N°48 / 2019



En exercice : 30

Présents : 16

Absents : 14

Procurations : 0

Votants : 16

Pour : 16

Contre : 0

Abstention : 0

Étaient présents :

Attoumani Black ABDULLAH, Zalihata ABOUDOU,
Soilihi AHMED, Nourou ANDJIBOU, Anrifina ASSANI,
Salami ASSANI, Mariame BACO OUSSENI,
Chaharani BAMANA, Saandia BOINA, Fonte IBRAHIM,
Hidahya MAHAFIDHOU, Ismaila MDEREMANE SAHEVA,
Mariama MHIDINI, Tahanlabati Tissianti OILI AHAMADI,
El Farsi SAID, Mohamadi-Colo SOILIH-MADI.

Étaient absents :

Mouhamadilmounir ABDALLAH,
Chadhoul Abdou, Mouslim
ABDOURAHAMAN, Chamsia DJIHADI
SOILIH, Zouhouria FOUNDI CHEBANI,
Elline HEDJA, Hanima IBRAHIMA,
Thomas INOUSSA, Abdoullatif MADI,
Soidridine MADI, Angatahi MELA,
Ali-Moussa MOUSSA-BEN,
Rifcati OMAR-FOUNDI, Fatima SALIM.

Objet :

**Création de poste
Chargé(e) d'opération
infrastructure et bâtiment**

Procurations : Néant

L'an deux mille dix-neuf, le 14 du mois de juillet, le conseil communautaire s'est réuni au siège sur convocation du Président, adressée à chaque conseiller communautaire, le 8 juillet 2019 conformément aux articles L2121-1 à L2121-17 du CGCT sous la présidence de Monsieur Ismaila MDEREMANE SAHEVA. Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur El farsi SAÏD a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

NOTA :

**Le 1^{er} Vice-Président certifie
que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la
porte du siège de la
Communauté de Communes le
25/07/2019**

**Le 1^{er} Vice-Président,
Anrifina ASSANI**



Vu la loi n°2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
Vu l'ordonnance n°2011-1708 du 1er décembre 2011 relative à l'application à Mayotte des deuxièmes et cinquièmes parties du CGCT ;
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34.

Le Président expose que pour répondre au besoin de réalisation d'ouvrage de la Communauté dans le cadre de ses projets d'aménagement du territoire, et plus particulièrement sur le volet opérationnel, il est proposé de créer un poste de chargé d'opération infrastructure et bâtiment. Sous l'autorité de la chargée de mission en Aménagement, Urbanisme, Habitat et Foncier, ainsi que de la direction générale et en lien avec l'élu référent en Aménagement, le chargé d'opération mènera l'ensemble des projets de réalisation d'ouvrage.

Cadre de référence : Direction Générale Service : Aménagements & Urbanisme
Intitulé du Poste définit dans la structure : Chargé d'opération technique en aménagement
Statut : Contractuel ou Titulaire Filière : Technique Catégorie : A ou B
Rattachement hiérarchique : Chargée de mission AUH/ DGS / DGA

Missions :

Le/la Chargé (e) d'opérations pilote et met en œuvre, jusqu'à leur achèvement, des projets d'aménagement, de construction ou de réhabilitation (équipements publics, logements, tertiaire...)
Il/elle pilote toutes les phases des projets qui lui sont confiés sous tous les aspects juridiques, financiers, et techniques tout en coordonnant les partenaires et intervenants concernés. Il/elle sera l'interlocuteur privilégié des prestataires et intervenants extérieures (architectes, urbanistes, géomètres, bureaux de contrôle, bureaux d'études, administrations, OPC, etc) et veillera au respect des engagements (objectifs, qualité, délais, budget).

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE

D'approuver la création d'un emploi de "Chargé d'opération technique en Aménagement"

D'inscrire les crédits correspondants au budget.

D'autoriser le 1^{er} vice-Président Anrifina Assani à signer cette délibération en l'absence du Président

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Communautaire ont signé sur la liste d'émargement.

Fait à Bandrélé, le 23 juillet 2019

Le 1^{er} vice-Président



Anrifina ASSANI